



Livret de Garantie

 homesight





Nous sommes spécialisés dans les produits de salle de bain & de rangement car nous avons la conviction que ces deux univers sont des éléments centraux de la maison et de la vie de famille.

Nous vous remercions de votre confiance.

Siège social Homesight :
104 Allée Hélène Boucher
59 118 - Wambrechies



1. Domaine d'application

1.1 La présente garantie de la société Homesight s'applique exclusivement aux produits neufs à usage privé (ci-après dénommés «Produit») conformément aux conditions mentionnées dans la présente garantie.

1.2 Seuls les propriétaires des produits mentionnés au paragraphe 1 (ci-après dénommés «Clients finaux») peuvent faire valoir des droits découlant de la présente garantie.

1.3 La présente garantie ne restreint pas les droits à la garantie légale que le client final est en droit d'exercer selon le Code de la consommation et le Code civil à l'encontre du vendeur du produit.



2. Durée de la garantie

2.1 La garantie industrielle est valable pendant une durée de cinq (5) ans si le produit concerné est un produit de la marque Homesight, à compter de la date de vente du produit au client final. Toute prolongation du délai fixé est exclue (délai de forclusion).

2.2 Le client final ne peut faire valoir des droits découlant de la présente garantie que s'il ne peut exercer de droits à la garantie et selon le code civil à l'encontre du vendeur du produit ou si une procédure d'insolvabilité relative au patrimoine du vendeur a été engagée.

2.3 Conformément à l'article L. 111-4 de Code de la consommation, nous vous informons que nous mettons à disposition les pièces détachées, indispensables à l'utilisation de nos produits.



3. Présence d'un défaut

Selon la présente garantie, Homesight répond de tous les défauts de fabrication et de matériaux de ses produits.

Homesight décline toute responsabilité en cas de dommages matériels survenus :

- ⊗ Suite à une utilisation non conforme et inappropriée
- ⊗ En raison d'un non-respect du mode d'emploi
- ⊗ Suite à un montage et/ou une mise en service effectués de manière incorrecte par le client final
- ⊗ Suite à une erreur ou négligence de manipulation
- ⊗ Suite à des modifications ou réparations non conformes et/ou non autorisées par Homesight par le client final ou des tiers.

4. Réclamation en cas de défauts

4.1 Si un produit couvert par la présente garantie devait présenter des défauts au sens du paragraphe 3, le client dispose alors, vis-à-vis de Homesight, d'un droit d'exécution ultérieure par suppression du ou des vices constatés ou par livraison d'un nouveau produit.

La décision de remettre en état le produit défectueux ou de le remplacer par un produit correspondant pour l'essentiel au produit initialement acquis est laissée à l'appréciation de Homesight.

4.2 Si le client final est un commerçant au sens du Code du commerce Français, il est alors tenu de respecter les obligations mentionnées dans ce dernier.

4.3 Le client final ne peut, sur la base de la présente garantie , faire valoir aucune prétention allant au-delà de celles mentionnées au paragraphe 1, en particulier aucun droit à dommages-intérêts et à contrepartie, se retirer du contrat de vente le liant à son revendeur ou exiger une diminution du prix de vente. Cela ne s'applique pas en cas de responsabilité au sens de la loi sur la responsabilité du fait des produits, en cas de dol, de négligence grossière, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, de dissimulation dolosive d'un défaut ou de violation d'une garantie de qualité.



5. Exercice des droits

Toute prétention découlant de la présente garantie doit être adressée par écrit à Homesight à l'adresse mail suivante : sav@homesight.fr

La preuve d'achat d'origine doit être présenté afin de légitimer le droit de garantie. Des photos et vidéos peuvent être demandées pour constater le défaut.

6. Divers

6.1 La présente garantie industrielle est soumise au droit Français.

6.2 La seule juridiction compétente pour tous les litiges découlant de la présente garantie industrielle ou portant sur cette dernière est Lille.